



Début de la séance : Le 07 Février 2024 (visioconférence)
Membres présents : Tony BECQ, Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU , Stéphane LEROY, David LORIOU,
Membre absent excusé : Vincent LORIOU,
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 2 / Journée 2 (J14) 03 et 04 Février 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 **BRETIGNOLLES (1) vs BREUIL-CHAUSSEE (2)**

Le joueur CHAUVIERE Samuel du club de BRETIGNOLLES a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée au joueur par la Ligue. Résultats entérinés.

Poule 2 **PERIGNE (5) vs LA MOTHE STE HERAY (2)**

La feuille de rencontre n'a pas été signée au recto par le JA. Un courrier sera envoyé au JA pour rappel.

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 **BRETIGNOLLES (1) vs PERIGNE (6)**

La joueuse CHAUVET Léa du club de PERIGNE a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée à la joueuse par la Ligue. Résultats entérinés

D2

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS



D3

Poule 1 | **BRESSUIRE (3) vs COMBRAND (3)**

L'équipe de BRESSUIRE a joué cette rencontre avec 2 joueurs ayant participé à la 1^{ère} journée dans des divisions supérieures : DENIS Nicolas et TREFFORT Léo. En accord avec le §II.112.1 des règlements sportifs, le joueur TREFFORT Léo est brûlé donc considéré comme non qualifié. Ses parties sont considérées perdues 11-0, 11-0, 11-0. Le score de la rencontre devient 08-06 pour Combrand.

Application de l'amende pour joueur non qualifié au tarif en vigueur (17€). Cette amende est à régler avant le vendredi 09/02/24.

II.112.1 [...] Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **VILLIERS EN PLAINE (3) vs PARTHENAY (10)**

L'équipe de PARTHENAY a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le vendredi 09/02 pour pouvoir poursuivre le championnat.



II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Remarque: La CSD remarque que le joueur Laurent JAROUSSEAU du club de AIFFRES était joueur à Frontenay Rohan-Rohan et que dans le même temps, il aurait signé les feuilles des rencontres qui se sont déroulées à Aiffres. Les signatures ne coïncident pas.

Un courrier de demande d'explication sera envoyé par la CDA au juge arbitre.

Un courrier de demande d'explications sera envoyé par la CSD au club de Aiffres.

Fin de la séance 19h40.

Prochaine réunion CSD : le 21/02/24 19h